



ville^{ou}
campagne?
Les deux, c'est mieux !

« Engagements quartiers 2030 » Ville d'Autun

quartiers 2030



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



SOMMAIRE

I) La nouvelle génération des contrats de ville 2024/2030.....	P. 3 à 4
a) Définition de la politique de la ville	
b) Les enjeux de la réforme	
II) La ville d’Autun et le quartier de Saint Pantaléon	P. 4 à 9
a) La ville d’Autun un projet de territoire commun avec la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	
b) Le quartier de Saint Pantaléon : seul quartier prioritaire de la politique de la ville	
c) Quelques données statistiques sur le quartier	
III) Les enseignements de l’évaluation.....	P. 9 à 14
a) Les enseignements par piliers	
b) Des dispositifs au service des habitants à pérenniser et à renforcer	
IV) Enjeux et orientations de la nouvelle politique de la ville (la méthode de mise en œuvre.....	P. 15 à 17
a) Les orientations et le cadre fixés par l’Etat	
b) Les travaux de préfiguration du contrat de ville à Autun	
V) Les orientations prioritaires sur Autun	P. 18 à 26
VI) Orientations et moyens mobilisés des signataires	P. 27 à 36
a) Les engagements et orientations de l’Etat	
b) Les engagements de la Ville d’Autun	
c) Les engagements de la Région Bourgogne Franche-Comté	
d) Les engagements du Département	
e) Les engagements de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	
f) Les engagements de la Caisse d’Allocations Familiales	
VII) Le fonctionnement du contrat de ville et son évaluation	P. 37 à 42
a) La gouvernance et l’animation territoriale du contrat de ville	
b) La participation des habitants et le rôle central du conseil citoyen dans la gouvernance et l’évaluation du contrat de ville	
c) L’évaluation du contrat de Ville	
Les signataires	P. 43
Signatures.....	P. 44

I) La nouvelle génération des contrats de ville 2024/2030.

a) Définition de la politique de la ville :

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, la politique de la ville est interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

b) Les enjeux de la réforme :

Les nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » devront répondre à un triple objectif :

- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale...
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés.

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023 et réaffirmées par Madame la première ministre lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants tout en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leurs contributions.

Une articulation renforcée sera assurée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques.

L'octroi de financements priorités, pluriannuels et simplifiés via la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) devra bénéficier aux associations implantées localement dans une logique de soutien au fonctionnement. Les Programmes de Réussite Educative pourront également bénéficier de cette mesure.

Enfin l'identification de poches de pauvreté permettra à ces territoires de bénéficier de crédits de la politique de la ville, ce qui n'était pas le cas des quartiers de veille. 2,5 % des crédits de l'enveloppe départementale dédiée aux QPV seront réservés à ces « poches de pauvreté »

Cette nouvelle stratégie intégrera également un volet investissement. Celui-ci prévoira notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales.

II) La ville d'Autun et le quartier de Saint Pantaléon :

a) La ville d'Autun un projet de territoire commun avec la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan :

La Ville d'Autun, avec 13 205 habitants, se situe au cœur de la Bourgogne dans le département de Saône et Loire, à équidistance des principales agglomérations régionales (Nevers, Dijon, Chalon, Auxerre et Mâcon). Cette ville est le centre urbain d'un vaste territoire rural et bassin de vie regroupé au sein de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan : 55 communes, 40 000 habitants.

Autun possède un **patrimoine culturel** exceptionnel, reflet d'une histoire prestigieuse engagée il y a plus de deux millénaires. Mais Autun c'est aussi un **patrimoine naturel** riche qui permet la pratique des sports-nature (VTT, trail, escalade, course d'orientation...)

Autun, une terre d'industrie :

- Une activité industrielle de production ou de sous-traitance regroupant une trentaine d'entreprises.
- Le développement des éco-industries avec des sociétés spécialisées dans le traitement des matières plastiques.
- Une filière bois en pleine expansion avec la proximité immédiate du Morvan.
- Un secteur agricole qui à l'échelle de la communauté de communes, concerne 800 professionnels, plus de 557 exploitations pour 39 000 ha de prairies et 65 000 bovins.
- Une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises avec notamment le CFA Bâtiment ou AMDF, plateforme de formation multi services

Un bassin de plus de 9000 emplois

Une présence de plus de 1 300 entreprises, dont :

- 410 établissements industriels et entreprises du BTP
- 452 activités commerciales
- 500 entreprises de services (hors agriculture & administration).

Ces atouts rendent le territoire attractif mais permettent également la conduite de projets innovants et expérimentaux à l'attention des habitants des quartiers pour qu'ils découvrent le potentiel de leur ville, et plus largement de leur territoire.

Le projet de territoire commun à la Ville d'Autun et au Grand Autunois Morvan consiste en une ville centre procurant les services urbains essentiels, située dans un territoire rural qui offre une qualité de vie exceptionnelle, dans l'esprit d'une dualité qualifiée de complémentaire et positive.

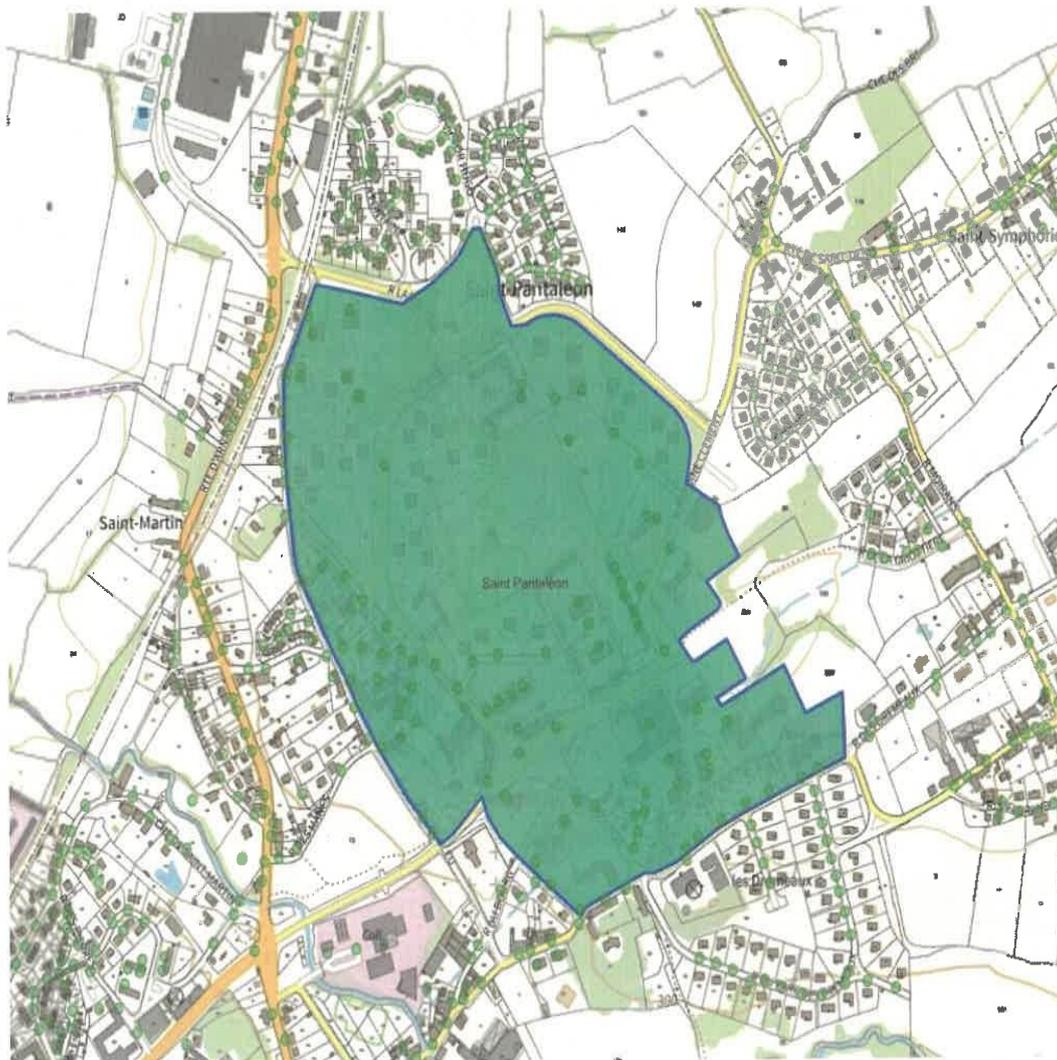
La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan porte, autour de cette ambition, de nombreuses compétences et projets structurants qui viennent nourrir ce projet de territoire :

- un volet fort de développement : notamment économique avec les zones d'activités,
- mais aussi un volet services à la population essentiel : gestion d'un CIAS, de la politique petite enfance et famille, de l'ensemble du champ scolaire, de l'animation-jeunesse, et également un axe mobilité avec le transport urbain.

La Ville d'Autun conserve quant à elle la gestion en proximité notamment à travers les centres sociaux à l'échelle des quartiers (Croix Verte, Saint Andoche, Saint Pantaléon, Saint Jean) et la mise en œuvre opérationnelle de la « politique de la ville ».

b) Le quartier de Saint Pantaléon : seul quartier prioritaire de la politique de la ville.

Quartier Saint Pantaléon à Autun



Le Gouvernement a lancé un vaste chantier, entre les mois de mai et décembre 2023, qui a permis de redessiner la carte des quartiers prioritaires de la ville en vue de la nouvelle contractualisation « Engagement quartiers 2030 ».

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a conduit ce chantier au plan national en prenant en compte les critères définis en 2014, en les actualisant et en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Un quartier retenu dans la géographie prioritaire est donc un quartier d'au moins 1 000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un "décrochage" du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a ainsi validé le maintien du quartier de Saint Pantaléon dans la nouvelle géographie prioritaire au regard des éléments suivants :

- Nombre d'habitants : **1 300**
- Revenu médian : **10 634 euros**
- Revenu médian de l'unité urbaine : **12 500 euros**

Aujourd'hui malgré les évolutions positives urbaines et sociales qu'il a connues le quartier de Saint Pantaléon reste un quartier socialement et culturellement marqué avec une concentration importante de populations précaires (revenus, minima sociaux, chômage, qualification/diplôme...) et potentiellement plus fragiles (population étrangère, familles monoparentales).

c) Quelques données statistiques sur le quartier

- Le taux d'emploi :

	QPV 2018	Commune 2019	CCGAM 2019
Taux d'emploi des 15/64 ans	45.4%	59,6%	63.9%
Part des emplois précaires parmi les emplois	32.5%	17.8%	14.6%

Le taux d'emploi des 15/64 ans sur le QPV est de 45.4% soit 15 points inférieur au taux d'emploi des habitants de la commune. Cette différence s'élève à quasi 20 points si le taux est comparé à celui de la CCGAM. Par ailleurs, sur ces 45.4%, la part des emplois précaires s'élève à 32.5%.

A titre indicatif pour Autun la part d'emplois précaires s'élève à 17.8% pour un taux d'emploi de 59.6%.

Ces chiffres indiquent en creux une plus grande part d'inactifs sur le QPV qui peut nous questionner sur leurs capacités à accéder aux emplois disponibles (inadéquation entre l'offre et les possibilités de formation, nécessité de monter en compétences, difficultés à accéder aux informations concernant les métiers en tension).

Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation

QPV			Commune		CCGAM	
2013	2017	2018	2013	2017	2013	2017
10 316€	10 440€	10 634€	18 036€	18 360€	18 683€	19 320€

Vis-à-vis du reste de la commune, le QPV possède le plus faible revenu fiscal médian par unité de consommation. Ce revenu fiscal médian a progressé de 318 euros entre 2013 et 2018 mais reste inférieur de 7 920 euros par rapport à celui de la commune, et de 8 880 euros par rapport à celui de la CCGAM.

Ces revenus fiscaux médians sont à analyser également en fonction du poids des ménages non imposables. Saint-Pantaléon possédant une part de ménages fiscaux non imposables très élevée : 71% en 2013 contre 50% pour Autun et 57% pour la CCGAM.

Bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF en 2014 et 2018

	2014		2018		
	QPV	Commune	QPV	Commune	CCGAM
Nombre d'allocataires	322	2 678	464	2 705	5 416
Nombre de personnes couvertes	710	5 905	924	5 645	13 244
Nombre d'allocataires isolés	172	1 316	233	1 444	2 286
Nombre de familles monoparentales	43	452	69	446	796
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	27	165	42	192	357
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	80	745	82	622	1 993
dont couples avec trois enfants ou plus	35	195	36	208	477
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	69	348	106	424	697

Entre 2014 et 2018 le nombre d'allocataires a progressé de 142 bénéficiaires alors qu'il n'a progressé que de 27 à l'échelle de la commune.

Ainsi 17% des allocataires C.A.F. autunois résident sur le quartier Politique de la Ville.

Sur le QPV les augmentations les plus significatives concernent les allocataires percevant l'allocation adulte handicapé +37, les familles monoparentales +26.

Taux bénéficiaires de la CMU

QPV		Commune	
2014	2018	2014	2018
27.5%	30.1%	9.5%	10.2%

Entre 2014 et 2018 le taux de bénéficiaires de la CMU a progressé d'environ 3 points, alors qu'il n'a progressé que de 0.7 point sur la commune.

Le taux de bénéficiaires CMU sur le QPV est trois fois supérieur au taux de bénéficiaires sur la commune. 30.1% pour le QPV, 10.2% pour la commune.

Les bénéficiaires du RSA sont fortement représentés à Saint-Pantaléon.

	2014				2018					
	QPV		Commune		QPV		Commune		CCGAM	
Nombre d'allocataires	322		2678		464		2705		5416	
Nombre d'allocataires percevant le RSA socle	69	21.5 %	350	13.06 %	89	19.2 %	348	12.86 %	597	11.02%

Au 31 décembre 2014, la part des allocataires CAF percevant le RSA s'élevait à 21.5% pour Saint-Pantaléon, contre 13.06% pour l'ensemble de la ville centre.

En 2018 la part d'allocataires CAF percevant le RSA sur le QPV s'élève à 19.2% soit environ 7 points au-dessus de la ville centre 12.8% et 8 points au-dessus de la CGAM 11.02%.

- L'âge :

Territoire	Indice de jeunesse	
	2013	2019
QPV	1.4	1.3
Autun	0.55	0.6
CCGAM	0.61	0.6

Sur le QPV la part des moins de 25 ans s'élève à 35.8% soit environ 10 points au-dessus de la moyenne communale 24.5% et intercommunale 24%.

L'indice de jeunesse est de 0,6 pour Autun, alors qu'il est d'1,3 sur le QPV déterminant ainsi un quartier où la jeunesse est plus importante que dans le reste de la ville centre.

- Evolution de la part de la population étrangère entre 2013 et 2019 pour le QPV, Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan :

	QPV		Autun		CCGAM	
	2013	2019	2013	2019	2013	2019
Part de la population étrangère	15.8%	14.8%	7.3%	7.8%	4.9%	5%

Une des grandes caractéristiques des quartiers prioritaires est le poids important de la population étrangère. L'IRIS qui possède la part la plus élevée, nettement supérieure aux parts communales et intercommunales, malgré une baisse d'un point entre 2013 et 2019 se trouve être celui du collectif Saint-Pantaléon. 14.8% contre 7.8% pour Autun et 5% pour la CCGAM.

III) Les enseignements de l'évaluation :

a) Les enseignements par piliers :

-L'emploi :

La politique de la ville avait positionné l'emploi comme un enjeu majeur pour les résidents des quartiers prioritaires et un facteur essentiel de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie.

Or, ce pilier est celui pour lequel les financements spécifiques alloués ont été les plus faibles au cours du précédent contrat de ville et ce malgré la volonté de l'Etat via le protocole d'engagements réciproques et renforcés de mobiliser au moins 20% des crédits spécifiques sur cet axe.

Ceci s'explique en partie par le fait que le contrat de ville a peu de levier pour agir en la matière et que l'action en faveur de l'emploi passe par le renforcement de l'attractivité des territoires qui constitue une condition nécessaire à la création d'emploi.

Cependant le contrat de ville a permis la création d'un Point Info Emploi au sein du quartier dans l'enceinte du centre social du Prieuré Saint Martin. Cet espace géré par le Centre d'Information Local sur l'Emploi et la Formation permet aux habitants du QPV de bénéficier d'un relais de proximité pour les questions liées à leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, le contrat de ville, par l'intermédiaire de la Cité de l'Emploi, a permis entre 2022 et 2023 la mise en place de projets innovants comme les projets « inser'sport » ou les « k'fés de l'emploi » qui permettent de mobiliser les personnes très éloignées de l'emploi en menant des actions hors les murs favorisant la rencontre des habitants et l'échange avec eux pour leur permettre de rencontrer et d'identifier à terme des personnes ressources au sein de structures comme le CILEF ou France Travail.

Ces projets qui mettent en œuvre des stratégies d'intervention innovantes au service d'enjeux majeurs pour les habitants du QPV sont à pérenniser dans le cadre de la prochaine contractualisation.

- L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain :

Les projets déposés sur ce pilier ont permis d'accompagner socialement les mutations urbaines du quartier, ce travail a contribué à l'appropriation par les habitants des nouveaux espaces créés dans leur environnement proche. Les nombreuses initiatives conduites sur le Parc (création de mobiles avec les habitants, fêtes de quartiers, prox'raid...) en ont fait un espace investi et respecté par les habitants.

Ce travail mené par les acteurs du quartier pour investir l'espace public doit être poursuivi à travers les orientations qui seront définies pour la nouvelle contractualisation.

Par ailleurs, la création de jardins partagés a contribué à développer une dynamique de prise en compte de la santé environnementale et de l'écologie par les habitants du quartier dans laquelle de nombreux partenaires se sont investis.

Ce travail de sensibilisation à l'écologie (éco-geste, compostage, jardinage...) a permis d'identifier la transition écologique comme un sujet important pour les habitants du QPV sur lequel le futur contrat de ville vise à s'appuyer.

- La cohésion sociale :

Ce pilier a été celui qui a été le plus investi par les porteurs. Cependant, l'impact des projets développés a été difficile à évaluer étant donné la grande diversité de ceux-ci.

Afin de prendre en compte cette réalité trois mesures correctives ont été décidées au moment de l'évaluation à mi-parcours.

- Instauration d'une revue de bilans en 2020 afin de permettre aux porteurs de projets de présenter oralement leurs bilans et aux financeurs de demander les réajustements nécessaires en cas de reconduction afin de répondre plus précisément aux attentes des habitants.

- Positionnement du centre social comme chef de file des projets déposés afin de coordonner les actions et leur apporter de la cohérence et de la complémentarité.

- Instauration des conventions pluriannuelles d'objectifs pour identifier des projets structurants pour le quartier et sanctuariser les financements sur plusieurs années afin de sécuriser les porteurs dans la conduite de leurs actions au bénéfice des habitants.

Il s'agit à l'avenir d'identifier une thématique prioritaire sur une ou deux années qui pourra être la jeunesse, la prévention santé, la culture, le sport, afin de concentrer les crédits des financeurs en faveur d'un travail de fond sur la thématique retenue.

- La sécurité et la prévention de la délinquance :

Tout au long du contrat de ville, ce pilier a peu été investi par les porteurs de projets, excepté par la ville d'Autun. En effet, les crédits sont ici venus abonder les actions déclinées dans le cadre du CISPD (réseau violences intra familiales, projet de prévention de la délinquance et de la radicalisation...)

La conduite de chantiers à destination des jeunes du QPV pour financer des loisirs ou une partie du permis de conduire a constitué un des axes forts de ce pilier. Ainsi, ce sont environ 200 jeunes garçons et filles qui ont pu bénéficier de ces chantiers entre 2015 et 2023.

Le travail pour les années à venir se concentre sur la conduite d'actions de prévention globale afin de s'inscrire dans une démarche d'éducation à la citoyenneté nécessaire au bien vivre ensemble.

- Axes transversaux : valeurs républicaines laïcité et citoyenneté :

Le contrat de ville d'Autun avait priorisé des axes de travail en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations notamment en direction des jeunes et des populations étrangères.

Ces inégalités avaient été identifiées comme particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique.

Le contrat de ville via les actions financées sur ce pilier devait constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs, de décloisonnement des services et des actions autour des questions liées à l'égalité de traitement.

Il s'agissait à travers les actions financées sur ce pilier de positionner l'égalité des chances comme une préoccupation majeure à l'intérieur de chaque structure œuvrant auprès des publics du QPV.

Nous avons observé que sans impulsion régulière de la collectivité sur le sujet auprès des partenaires la dynamique avait tendance à s'essouffler.

La prise en compte de la lutte contre la discrimination en développant la capacité d'agir des jeunes publics dans le but de déjouer les systèmes à l'œuvre dans ce domaine devient un des axes de travail de la future contractualisation.

b) Des dispositifs au service des habitants à pérenniser et à renforcer :

- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, un outil au service de l'appropriation des aménagements urbains par les habitants.

La GUSP a grandement contribué à l'appropriation par les habitants des réaménagements effectués dans le cadre du programme de renouvellement urbains. En plaçant l'habitant au cœur de l'évolution de son quartier, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en s'appuyant sur la participation a contribué à l'amélioration de la vie quotidienne à Saint-Pantaléon.

En effet, l'association des habitants aux mutations urbaines qui les ont concernées via des diagnostics en marchant, des repas de concertation et d'information qui réunissaient élus, techniciens et habitants afin qu'ils échangent sur l'évolution du quartier a permis une meilleure compréhension des modifications urbaines entreprises.

Ce travail d'appropriation et d'investissement de l'espace public par les habitants et les acteurs du quartier constitue un des axes majeurs des nouveaux engagements au bénéfice des habitants du

quartier. En les effets positifs d'une telle démarche sont considérables (respect des installations, prévention des actes délinquants, mixité, cohésion sociale...)

- L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties : un levier pour la politique de la ville.

L'abattement de la TFPB est une opportunité de développer une politique locale de proximité avec des partenaires disposant de champs d'expertise complémentaires et répondant aux besoins des habitants.

L'augmentation des crédits fléchés sur l'axe animation, lien social et vivre ensemble est le fruit d'échanges fructueux avec les bailleurs et le conseil citoyens pour le financement d'actions pilotées par la ville d'Autun répondant précisément aux besoins du territoire (chantiers jeunes, recherche ethnologique, fonds de participation des habitants...).

Cependant une des limites du dispositif réside dans la difficulté à évaluer dans les actions financées par ce dispositif et ce qui relève du droit commun des bailleurs, de ce qui est une réelle plus-value pour le quartier.

En ce sens plusieurs enjeux doivent être pris en compte pour faire de l'abattement TFPB un atout pour le territoire :

- conforter la dynamique partenariale locale de pilotage et de suivi en associant au maximum les conseillers citoyens ;***
- Fonder les programmes d'actions sur la base d'un diagnostic partagé avec les partenaires locaux et les conseillers citoyens afin de répondre aux attentes prioritaires des habitants ;***
- Renforcer la qualité du compte rendu des actions initiées grâce à l'abattement. En ce sens la définition d'indicateurs co-construits que les bailleurs s'engagent à renseigner permettront de démontrer l'adéquation entre les actions réalisées et les priorités d'intervention qui avaient été définies entre partenaires ;***
- Favoriser les actions inter-bailleurs.***

- Le Programme de Réussite Educative (PRE) : un outil essentiel pour l'accompagnement des enfants et des familles du territoire.

Depuis 2015, le dispositif a traité en moyenne 45 situations par an, au fil des années, le PRE a amélioré sa communication, pour donner une meilleure lisibilité du dispositif aux professionnels de terrain, qui sont confrontés aux difficultés des élèves.

Cette meilleure identification du PRE par les partenaires favorise l'orientation vers le dispositif et encourage l'externalisation des problématiques et le partage de situations qui peuvent faire blocage.

Le programme de réussite éducative est devenu au cours de ces 10 années d'expérimentation, d'accompagnement, de déploiement, un dispositif indispensable des professionnels de terrain.

Par ailleurs, la mobilisation par le biais du PRE de dispositifs tels que les colos apprenantes, l'école ouverte, le pôle médiation, la cellule de veille, le kiosque famille, la ludothèque font du programme de réussite éducative un outil essentiel au service de l'épanouissement des enfants du territoire.

En choisissant de pérenniser financièrement les PRE à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs l'Etat affirme la nécessaire inscription du dispositif dans les futures contractualisations.

Cet engagement de l'Etat et l'évaluation du dispositif sur Autun font du PRE la clé de voûte de la future contractualisation en matière de réussite éducative et de soutien à la parentalité.

- La lutte contre les discriminations : une problématique difficile à traiter dans le cadre du contrat de ville.

La garantie d'une réelle prise en compte de ces questions suppose à la fois d'engager un travail partenarial et d'en faire un enjeu incontournable dans les pratiques professionnelles de chaque acteur afin que cette dimension ne soit pas perçue comme une tâche supplémentaire occasionnelle mais comme un aspect de toute action. Cette volonté prend tout son sens si on se rappelle que la lutte contre les discriminations est au fondement du principe d'égalité.

Une expérimentation pour intégrer un module « lutte contre les discriminations » en faveur des bénéficiaires de la garantie jeune a été conduite mais est demeurée très dépendante d'une part, du volontarisme des professionnels œuvrant au sein des dispositifs et d'autre part de la stabilité des équipes au sein des institutions.

Au regard de cette analyse et des différentes expérimentations conduites, nous pouvons affirmer que la prévention des discriminations ne semble pas perçue comme une priorité absolue par les signataires du contrat de ville.

De surcroît, cette problématique reste, difficile à appréhender pour de nombreux acteurs.

La légitimation de ce sujet, peu visible dans les diagnostics établis sur les quartiers, apparaît comme un incontournable pour passer de l'intention à sa réelle prise en compte dans les démarches territoriales.

Elle devra pour cela prendre appui sur un double levier :

- la capacité d'écoute de la demande sociale sur cette problématique en mobilisant la parole des habitants des quartiers.***
- une impulsion politique affirmée et pérenne.***

- L'Atelier Santé Ville (ASV) : un dispositif favorisant la synergie des acteurs au service de la mise en place d'actions de prévention ciblées.

La coordination de l'Atelier Santé Ville a eu pour objectifs lors de la dernière contractualisation:

- D'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie.
- De faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants par la création et le soutien à des réseaux médico-sociaux,
- De développer d'une part, la participation active de la population à toutes les phases des programmes (diagnostic, définition des priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation).

La mise en synergie des professionnels via l'équipe projet de l'Atelier Santé Ville a permis de proposer des actions ciblées à destination des professionnels et des publics, en fonction des thématiques choisies (semaine de prévention du harcèlement scolaire, projet « ma classe qualité »),

matinées de rencontre du réseau opérationnel santé mentale, le recrutement d'un médiateur santé, lieu d'écoute psychologique...).

Les orientations de l'ASV sont déployées à partir d'observations, de constats partagés, d'ambitions de faire évoluer les pratiques, de souhaits d'améliorer les accompagnements afin d'optimiser la capacité des habitants à prendre en charge leur santé.

Au regard de ces observations, l'Atelier Santé Ville est un dispositif central pour les années à venir, notamment pour prendre en compte les nouvelles priorités révélées par les temps de concertation des habitants et des professionnels du QPV, à savoir la santé mentale et le vieillissement de la population.

- Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) : un levier à renforcer pour poursuivre l'émancipation culturelle des habitants du QPV.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, les contrats locaux d'éducation artistique s'étaient donnés pour objectif ambitieux de généraliser l'éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du territoire, en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel.

Ainsi entre 2017 et juin 2024 ce sont 1504 élèves du collège du Vallon et de l'école Victor Hugo qui ont pu assister à différents spectacles au théâtre municipal et/ou à des ateliers d'éducation artistiques.

Si le CLEA constitue un levier essentiel pour la promotion de la culture au sein du QPV il sera nécessaire de trouver des dispositifs complémentaires de droit commun permettant de pérenniser les actions et d'en assurer la continuité (moyens financiers et humains) pour continuer à :

-accueillir les habitants dans les équipements culturels par une politique tarifaire adaptée.

-proposer des évènements culturels sur le quartier.

-accompagner les habitants à aller à la rencontre des œuvres, par le biais notamment de la médiation culturelle.

-favoriser une approche participative en impliquant les habitants dès la phase de conception des projets.

-mobiliser un large champ de compétences (acteurs culturels, éducatifs, travailleurs sociaux, professionnels de l'insertion...) et de réseaux (réussite éducative, solidarité, prévention...) au service de la médiation culturelle pour les habitants des quartiers.

IV) Enjeux et orientations de la nouvelle politique de la ville – La méthode de mise en œuvre :

a) Les orientations et le cadre fixés par l'Etat

-Rappel du calendrier pour la mise en œuvre des contrats et des orientations fixés par l'Etat :

- Concertation des habitants : mai à octobre 2023 – Publication des données finalisées au 30/11/2023.
- Géographie prioritaire : juin à décembre 2023.
- Signature des contrats : 31 mars 2024 au plus tard.

Les priorités nationales arrêtées par le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 sont les suivantes :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique ;
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités ont vocation à être soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée, notamment au travers des futurs contrats de ville.

- Les orientations départementales :

Le Préfet a déterminé les orientations départementales suivantes :

- Emploi et insertion professionnelle ;
- Égalité des droits (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales) ;
- Éducation (accompagnement à la parentalité, à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté/laïcité).

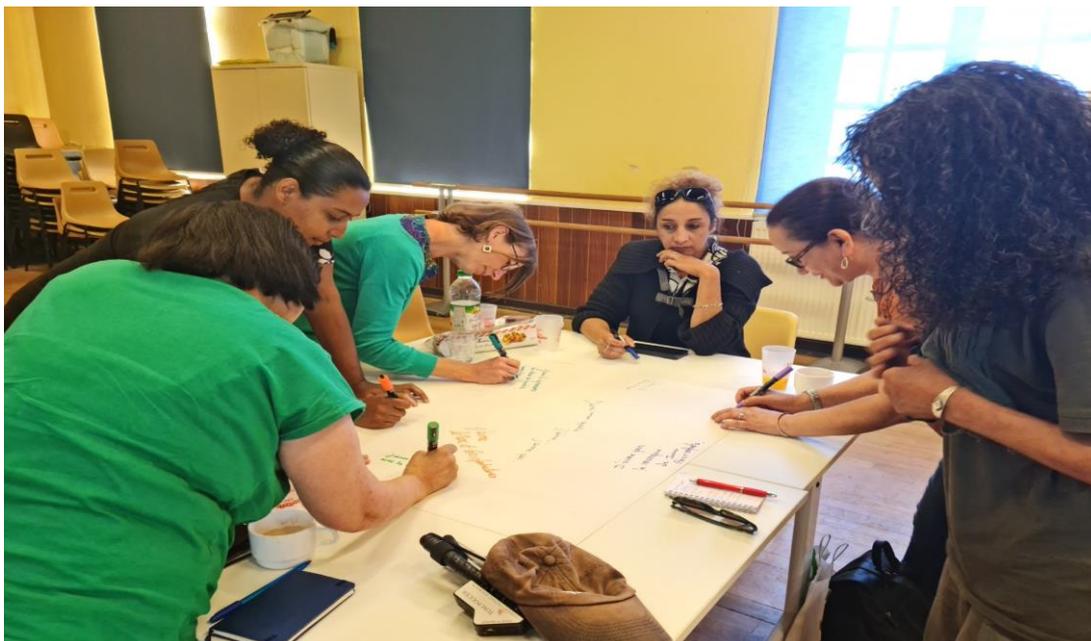
- Les enseignements de la concertation des habitants au niveau national :

La synthèse de la concertation des habitants au niveau national a permis de faire émerger quatre défis principaux :

- ***La prévention de la délinquance***
- ***Le logement***
- ***Le cadre de vie***
- ***L'emploi***

Ces enjeux pourront être pris en compte grâce à quatre atouts majeurs identifiés par les habitants du QPV :

- ***Le tissu associatif***
- ***La solidarité***
- ***La jeunesse***
- ***La participation des habitants***



Les agents d'accueil, les adultes relais et les animateurs du centre social ont également recueilli la parole des habitants grâce à des questionnaires.

Ces travaux ont permis d'identifier les principaux défis pour Autun :

- ***L'emploi***
 - ***L'accès aux soins, à lier avec le vieillissement de la population***
 - ***L'éducation***
 - ***Le logement et le cadre de vie***
 - ***L'accès aux sports, à la culture et aux loisirs***
- avec une question émergente et transversale : ***la transition écologique.***

L'identification de ces défis a permis de solliciter l'avis des habitants sur les projets qu'il faudrait mettre en place prioritairement dans le quartier.

Ceux-ci s'articulent autour de quatre axes :

- ***Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi en faveur des jeunes et lutter contre les discriminations.***
- ***Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire et du soutien à la parentalité.***
- ***Développer les actions en faveur de la santé en accompagnant les seniors et en développant les liens intergénérationnels.***
- ***Intégrer les enjeux liés à la transition écologique dans les projets qui seront déclinés dans le QPV.***

- Le séminaire de travail à destination des professionnels et acteurs du quartier au service de la définition des orientations du contrat de ville d'Autun :

Le 23 novembre 2023 un séminaire de travail a regroupé une quarantaine de professionnels autour de 4 tables rondes :

- ***La jeunesse***
- ***La transition écologique et le cadre de vie***
- ***La santé et le vieillissement***
- ***Autres priorités...***

Ce temps de travail a permis de définir collectivement les contours du futur contrat de ville.

V) Les orientations prioritaires sur Autun :

Axe développement économique / emploi / accès à la formation

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Des représentations des métiers erronées.
- Des publics très éloignés de l'emploi en raison de problématiques multiples (santé, social, mobilités, familiales, administratives, ressources financières, confiance en soi...).
- Une inadéquation entre le niveau de formation des jeunes et les emplois qualifiés publiés,
- Des parcours scolaires chaotiques et des orientations par défaut, souvent à l'origine d'un décrochage.
- En l'absence de réseau, des difficultés pour les jeunes à trouver des stages de découverte des métiers.
- Une difficulté pour certain public à s'emparer du droit commun existant proposé par les relais de l'emploi du territoire.

<i>Axe développement économique / emploi / accès à la formation</i>		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
1. Mobiliser, prioriser et bonifier les mesures à l'emploi en faveur des jeunes des quartiers	1-Mobiliser le dispositif « contrat d'engagement Jeunes » au service des jeunes du quartier	<i>Jeunes de Saint Pantaléon engagés</i>
	2-Faciliter l'accès aux stages	<i>Nb d'entreprises impliquées dans l'accueil de jeunes Nb de jeunes accueillis.</i>
	3-Permettre un meilleur accès des jeunes des quartiers aux services civiques	<i>Jeunes de Saint Pantaléon engagés dans la démarche</i>
	4-Rapprocher les jeunes des employeurs (réseau de parrainage, job dating sur le quartier...).	<i>Mise en place d'évènements sur le quartier</i>
	5-Faire évoluer les stratégies d'intervention du PIE "Point Information Emploi" en privilégiant les actions hors les murs sur les lieux fréquentés par les jeunes. Appui sur les évènements existants.	<i>Présence PIE sur les évènements extérieurs. Association au dispositif K'fé de l'emploi. Association aux démarches du centre social.</i>
	6-Valoriser l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge.	<i>Nb d'actions conduites en faveur de l'entrepreneuriat chaque année</i>
	7-Travailler sur les représentations que les jeunes ont des métiers (immersion en entreprise, expérimentation)	<i>Nb de PMSMP conclues pour de jeunes du quartier. Articulation avec le CILEF</i>
	8-Valoriser les jeunes ayant eu des parcours de réussite (ambassadeurs auprès de leurs pairs)	<i>Nb de rencontres initiées avec des ambassadeurs</i>
	9-Inciter les structures candidatant dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville à recevoir en stage ou en service civique des jeunes du QPV (logique gagnant/gagnant)	<i>Nb de jeunes accueillis dans des structures ayant bénéficié de financements de la politique de la ville</i>
<i>Axe développement économique / emploi / accès à la formation</i>		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
2. Poursuivre et améliorer l'approche en proximité sur le quartier de Saint-Pantaléon de l'emploi et l'insertion	10-Poursuivre le projet « K'fé de l'emploi » dans le but de remobiliser les personnes très éloignées de l'emploi.	<i>Mise en œuvre et adaptation du projet au regard de la typologie des publics cibles</i>
	11-Maintenir un interlocuteur emploi de proximité sur le QPV via le PIE (accessibilité des offres d'emploi, aide rédaction CV...)	<i>Mise en œuvre et animation du PIE</i>
3. Mettre en place un travail spécifique de coopération avec les entreprises du Morvan (sylviculture, travail saisonnier...)	12-Mettre en place un travail spécifique de coopération entre les entreprises sylvicoles du Morvan et le quartier de Saint-Pantaléon (type opération vendanges, travail saisonnier)	<i>Mise en place de partenariats avec les entreprises sylvicoles. Nb de personnes mobilisées sur ce type d'emploi</i>

Axe habitat/cadre de vie

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Des difficultés de liaison entre le quartier et le centre-ville demeurent notamment en termes de mobilités douces.
- Une offre en matière de mobilité peu lisible pour les habitants du quartier et par conséquent peu sollicitée.
- Un travail partenarial avec les bailleurs à optimiser au service de l'amélioration du cadre de vie.

<i>Axe habitat/cadre de vie /transition écologique</i>		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
1. Poursuivre les coopérations entre les 3 bailleurs (Opac S&L, Habellis, Semcoda) et la Ville, pour une action coordonnée sur le quartier de Saint-Pantaléon en matière de gestion urbaine de proximité	1-Etablir un diagnostic partagé régulier (2 fois par an) de la situation du quartier	<i>Réalisation des diagnostics en marchant Implication du conseil citoyen dans la démarche</i>
	2-Poursuivre les coopérations dans le cadre de la GUP sur le vivre ensemble et sur la gestion/entretien des espaces	<i>Mise en place de temps communs (bailleurs centre social, conseil citoyen, habitants)</i>
	3-Poursuivre et renforcer les travaux d'amélioration des logements en prenant en compte la question du vieillissement (accessibilité)	<i>Nb d'aménagements réalisés</i>
	4-Finaliser et suivre la charte "qualité de service" de chaque bailleur, en lien avec l'abattement TFPB tout en définissant conjointement des indicateurs qui permettent d'évaluer précisément le dispositif.	<i>Mise en place de temps de travail communs (bailleurs, conseil citoyen, ville, Etat)</i>
2. Considérer les questions de mobilité sur le quartier de Saint- Pantaléon en ayant une approche valorisant la dimension écologique	5-Poursuivre et conforter la valorisation des mobilités douces	<i>Nb d'ateliers d'initiation aux mobilités douces mis en place</i>
	6-Maintenir l'offre en transport en commun en l'adaptant aux usages	<i>Analyse des usages Enquête de satisfaction</i>
	7-Poursuivre les aménagements des liaisons douces sur le quartier et hors quartier (liaison quartier centre-ville)	<i>Nb d'aménagements réalisés</i>
	8-Poursuivre les actions visant l'apprentissage du vélo en lien avec les actions de remobilisation physique	<i>Nb d'actions mises en places Taux de participation</i>
	9-Rendre davantage visible l'offre de la plateforme éco-mobilité au bénéfice des habitants du QPV	<i>Moyens de communication mis en place Mis en place d'une communication spécifique au sein du PIE</i>
	10-Proposer sur le quartier un point de location de vélo électriques et de voitures sans permis	<i>Mise en œuvre du point de location</i>

Axe transition écologique

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Un comportement résilient adopté par les habitants sur les questions de transition écologique en raison de leurs difficultés économiques sur lequel s'appuyer.
- Des jeunes sensibilisés sur le sujet et prêts à s'engager.
- Une démarche expérimentale en santé environnementale initiée sur le quartier à poursuivre.
- Envisager la question de la transition écologique comme une opportunité au service du développement économique.

<i>Axe habitat/cadre de vie /transition écologique</i>		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
3. Prendre en considération la question de la transition écologique dans les orientations du contrat de ville	1-Sensibiliser les jeunes aux questions de transition écologique en privilégiant l'expérimentation et l'observation.	<i>Nb d'actions et de projets de sensibilisation mis en place. Nb de jeunes sensibilisés</i>
	2-Mobiliser les jeunes du quartier sur un travail de sensibilisation à l'écologie auprès des habitants.	<i>Nb de jeunes formés Nb d'interventions réalisées par ces jeunes auprès des habitants et de leurs pairs</i>
	3-Intégrer la question de la transition écologique dans les projets déclinés sur le quartier	<i>Nb de projets financés dans le cadre de l'appel à projets intégrant cette dimension</i>
	4-Poursuivre le travail engagé grâce à l'appartement pédagogique sur les économies d'énergie.	<i>Nb de personnes ayant bénéficié d'une sensibilisation grâce à l'appartement pédagogique</i>
	5-Porter un projet de ressourcerie (SIAE) (promouvoir le don, le réemploi auprès des habitants)	<i>Mise en place d'un lieu dédié Travail de recherche d'un prestataire pour animer le lieu Mobilisation des structures compétentes sur le sujet</i>
	6-Proposer des ateliers d'échange de savoirs faire et de bons usages (éco gestes, anti gaspi, ateliers de réparation...) en valorisant la pro- activité des habitants du QPV sur le sujet (réalité économique).	<i>Nb d'ateliers mis en place Nb de personnes fréquentant les ateliers Mesure de l'évolution des comportements</i>
	7-Agrandir les jardins partagés pour permettre à un prestataire de les cultiver et de proposer de la vente directe de légumes (SIAE).	<i>Amorce d'un travail avec les bailleurs sur le sujet (identifications parcelles) Implication de l'ensemblier d'insertion Mobilisation des demandeurs d'emploi du QPV sur le projet</i>

Axe cohésion sociale – éducation

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Le programme de réussite éducative, un dispositif reconnu par les partenaires pour son rôle de coordination sur les situations complexes.
- Un axe « soutien à la parentalité » fortement investi sur le territoire.
- Une offre en direction de la jeunesse qui s’est développée ces dernières années.
- Des liens à renforcer avec le collège du Vallon.

<u>Axe cohésion sociale - éducation</u>		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
1. Poursuivre et conforter le travail d'accompagnement et de soutien éducatif, en le centrant sur les situations en fragilité, avec un axe "parentalité" prépondérant	1-Poursuivre et optimiser le fonctionnement du PRE au service des jeunes et de leurs familles	<i>Nb de jeunes intégrés au PRE. Nb d'orientations par les partenaires.</i>
	2-Mobiliser les dispositifs école ouverte et colo apprenantes	<i>Nb de colos mises en place sur l'année Mis en œuvre du dispositif école ouverte chaque année</i>
	4-Mettre en place une collaboration spécifique avec le collège du Vallon notamment sur les questions liées à la prévention au sens large du terme (santé, usages numériques, harcèlement, discriminations, compétences psychosociales, sensibilisation à l'écologie....)	<i>Mesure de l'implication du collège du Vallon sur les actions conduites par la ville et les partenaires en matière de prévention Participation de l'établissement par tranche d'âge et nombre d'élèves</i>
	5-Poursuivre la mise en réseau des acteurs de la jeunesse du QPV via la coordination PS jeunes au service de la mise en place d'actions innovantes (solidarité internationale et nationale, travaux sur la mobilité physique et psychique...)	<i>Fréquence des réunions Mobilisation des acteurs Nb d'actions mises en place</i>
	6-Mobiliser/accompagner les familles les plus en difficulté sur les actions de soutien à la parentalité existantes (prise d'appui sur les référentes familles des centres sociaux)	<i>Nb de familles repérées et orientées Taux de participation aux activités Nb d'actions spécifiques mises en œuvre Typologie des familles concernées</i>
	7-Travailler à une coordination entre le CLAS de Saint Pantaléon et le CLAS des autres quartiers pour la mise en place d'actions de soutien à la parentalité communes.	<i>Effectivité de la mise en œuvre de l'articulation. Nb d'actions communes conduites</i>

Axe cohésion sociale – culture

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Des collaborations avec le service des sports et le service culturel de la ville plus efficaces et installées.
- Une implication des acteurs associatifs culturels et sportifs en retrait par rapport à la logique « politique de la ville » même si des expérimentations ont été conduites avec succès.
- Une hausse de la fréquentation des espaces culturels et sportifs de la ville par les habitants du quartier.
- Des initiatives d'associations sportives au bénéfice des habitants du quartier à poursuivre.

Axe cohésion sociale - culture		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
2. Structurer un axe culture "politique de la ville"	8-Poursuivre les coopérations spécifiques et renforcées entre l'école V. Hugo et le collège du Vallon et les équipements culturels de la Ville d'Autun (CLEA, CTL) au service de la médiation culturelle.	<i>Effectivité des articulations avec le service culturel de la ville, l'école V. Hugo et le collège. Nb de projets culturels auxquels l'école et le collège sont associés</i>
	9-Poursuivre la mobilisation du dispositif « c'est mon patrimoine » et des crédits de droit commun pour la mise en œuvre de projets culturels structurants pour les jeunes du quartier adossés à la PS jeunes	<i>Nb de projets conduits grâce à l'obtention de crédits auprès de la DRAC Nb de jeunes concernés Nb de partenaires et structures impliqués</i>
	10-Utiliser le parc central et plus généralement les espaces extérieurs du quartier comme espace culturel de plein air (exposition, concert, festival, actions hors les murs de sensibilisation à la culture...)	<i>Nb de projets conduits Nb de jours d'investissement du Parc central Implication des habitants Nb des personnes extérieures au quartier mobilisées Promotion des événements dans le cadre de la programmation de la saison culturelle</i>
	11-Informer et accompagner les habitants du QPV sur les événements culturels proposés par la Ville d'Autun et les opérateurs culturels du territoire.	<i>Nb d'habitants du QPV ayant fréquenté des lieux culturels ou spectacle à Autun au cours de l'année. Nb d'accompagnements mis en place.</i>
	12-Porter un projet de valorisation des cultures urbaines (festival, expositions, initiations...)	<i>Mise en œuvre du festival Nb d'habitants ayant participé. Nb d'actions mises en place en amont du festival.</i>

Axe cohésion sociale - sport		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
3. Structurer un axe « sport" politique de la ville"	13-Promouvoir les sports nature auprès des jeunes du QPV	<i>Mise en place d'actions communes avec l'espace sport nature de la ville au bénéfice des jeunes du QPV. Nb de partenaires sollicités sur ce champ Nb de jeunes concernés Nb de jeunes ayant souhaité intégrer une association à la suite des temps de sensibilisation</i>
	14-Favoriser l'initiation à la pratique sportive en nouant des partenariats avec les associations sportives autochtones pour des périodes d'essai	<i>Nb d'associations proposant des périodes d'essai Nb de jeunes orientés Nb de jeunes ayant intégré une association suite aux initiations.</i>
	15-Promouvoir le pass'sport et les dispositifs d'aide à la pratique sportive, CAF, ANCV, Région...	<i>Nb de personnes informées sur les dispositifs lors d'accompagnements (adultes relais, accueil centre social, entretien PRE, CLAS, actions de soutien à la parentalité</i>
	16-Favoriser la mise en œuvre et la pratique d'activités sportives à Saint Pantaléon en sollicitant les associations pour qu'elles interviennent périodiquement sur le quartier	<i>Nb d'activités délocalisées. Nb de partenariats tissés avec les club et associations. Nb d'adhésion dans les clubs</i>

Axe cohésion sociale – santé

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Une véritable démarche de prévention développée à l'attention de la jeunesse par l'Atelier Santé Ville.
- Des problématiques qui perdurent dans l'accès aux soins et le rapport à la santé notamment chez les jeunes.
- La santé mentale un sujet de préoccupation de plus en plus important.

Axe cohésion sociale – santé		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
4. Poursuivre et conforter l'action de l'Atelier santé Ville sur le quartier, et tout spécifiquement sur Saint-Pantaléon	17-Poursuivre les actions d'éducation à la santé en faveur des jeunes en prenant appui sur le collège et l'école	<i>Nb de projets conduits. Implication des établissements Nb d'élèves concernés Nb de partenaires impliqués</i>
	18-Développer les formations en santé mentale pour les intervenants sociaux de proximité dans une logique CLSM.	<i>Nb de formations mises en place Nb de professionnels impliqués Lien avec le CLS</i>
	19-Favoriser l'accès à la maison de santé pour les habitants identifiés comme n'ayant plus recours aux soins (travail avec la coordonnatrice de la maison de santé pour explorer les possibilités)	<i>Effectivité du partenariat avec la maison de santé Nb de personnes orientées et prises en charge</i>
	20-Mise en place d'un pass'prévention permettant aux jeunes de bénéficier d'un bilan de santé annuel (à adosser au projet inser'sport).	<i>Effectivité du partenariat avec le prestataire en charge du bilan de santé Nb de jeunes ayant bénéficié d'un bilan</i>

Axe cohésion sociale – vieillissement

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Un vieillissement prégnant et notable sur le quartier.
- Des aménagements urbains à repenser à l'aune de cette réalité.
- Une problématique particulière repérée autour de l'isolement d'une partie des personnes âgées.

Axe cohésion sociale – santé/vieillessement		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
5. Ouvrir un chantier "politique de la ville" autour du vieillissement des populations dans les quartiers	21-Mettre en place une recherche action afin de réaliser un diagnostic précis pour mieux comprendre ce qu'est le vieillissement en QPV	<i>Réalisation de la recherche action</i>
	22-Mettre en place au bénéfice des habitants du quartier des séances d'activité physique adaptée en prenant appui sur le projet « prévento » de la Mutualité Française.	<i>Nb de projets et actions « activité physique » mises en place Nb d'habitants mobilisés</i>
	23-Développer des actions de prévention au sens large en faveur des séniors (prévention routière, prévention santé, usages numériques...)	<i>Nb d'actions de prévention mises en place Partenaires impliqués Nb d'habitants mobilisés</i>
	24-Maintenir les services de proximité et les permanences d'accès aux droits (rôle prépondérant du centre social).	<i>Rôle central du centre social sur le sujet Partenaires mobilisés pour la tenue des permanences</i>
	25-Mettre en place un projet expérimental "visiteurs à domicile"	<i>Mise en œuvre du projet Nb de jeunes du QPV recrutés comme visiteurs Nb de personnes isolées repérées</i>
	26-Porter une attention particulière au vieillissement dans les aménagements à réaliser sur le QPV (liaison douces, accessibilité...) afin de faciliter les déplacements. (dynamique villes amies des aînés).	<i>Nb d'aménagements réalisés Implication des habitants dans les projets d'aménagement</i>

Axe cohésion sociale - prévention / sécurité

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Peu d'insécurité vécue ou ressentie sur le quartier.
- Quelques dégradations de halls d'immeuble observées en raison de squats.
- Un dispositif « prévention de la délinquance » (CISPD, cellules de veille, groupes de travail, réseau VIF) réactif et partenarial qui favorise les échanges d'informations, mais qui permet également la construction d'actions collectives.

Axe cohésion sociale - prévention / sécurité		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
6. Agir en prévention de la délinquance	1-Poursuivre les actions/projets menés et coordonnés dans le cadre du CISPD	<i>Nb de projets conduits Nb de bénéficiaires</i>
	2-Renforcer les actions communes avec le service de prévention spécialisée	<i>Effcience du partenariat Nb d'actions communes mises en œuvre. Participation aux dispositifs de la politique de la ville (PRE, ASV, réseau VIF).</i>
	3-Travailler en prévention sur le décrochage des enfants/jeunes au travers de nouvelles formes d'interventions (mesure de responsabilisation après exclusion, projet insertion par le sport...)	<i>Effectivité des liens avec le collège et le lycée sur le sujet des exclusions Nb de jeunes ayant bénéficié de mesures Nb de sessions du projet inser'spor mises en œuvre Nb de jeunes impliqués sur le projet inser'sport</i>

Axes transversaux : vivre ensemble - citoyenneté

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Un conseil citoyen actif et engagé.
- Une jeunesse impliquée dans des projets au service du quartier et de ses habitants (actions solidaires, actions éco-citoyennes).
- Un centre social chef de file sur un riche panel d'actions en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

<i>Axes transversaux : vivre ensemble - citoyenneté - égalité</i>		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
1. Valoriser et conforter les actions de citoyenneté	1-Conférer un pouvoir décisionnaire au conseil citoyen dans le cadre de l'appel à projets en leur octroyant un budget qu'ils pourront affecté aux projets qu'ils choisiront	<i>Octroi du budget Suivi du choix des conseillers par le COPIL</i>
	2-Poursuivre les chantiers jeunes sur le quartier et au bénéfice des jeunes du QPV, envisager la mise en place de chantiers de solidarité internationale en sollicitant les opérateurs compétents sur le sujet.	<i>Nb de chantiers mis en place Nb de jeunes mobilisés Nb de filles mobilisées</i>
	3-Favoriser l'accès des jeunes au conseil citoyen (via jeunes déjà impliqués dans le CJC ?)	<i>Nb de jeunes ayant intégré le conseil citoyen</i>
	4-Soutenir les initiatives associatives portées par des jeunes en les accompagnants dans la réalisation de leurs projets.	<i>Nb de projets jeunes accompagnés et soutenus Nb de jeunes impliqués</i>
	5-Développer des actions et des interventions en faveur de l'engagement citoyen centrées sur les jeunes 16/25 ans.	<i>Nb de jeunes 16/25 ans impliqués Nb d'actions conduites Nb de partenaires impliqués</i>

Axes transversaux : lutte contre les discriminations

- Les éléments clés du diagnostic posé par les participants lors du séminaire :

- Une discrimination réelle (âge, sexe, origine, handicap) sur plusieurs champs (emploi, logement, santé, loisirs, scolarité), assez sensible sur le critère patronyme, ethnique et ou lieu de résidence, qui engendre de la victimisation, de la défiance, de la colère, de l'exclusion et l'entrée dans des stéréotypes.
- Sont évoquées également des inégalités liées à la condition sociale, à la mobilité difficile entre le quartier et les zones d'activités et d'emplois qui fragilisent les personnes et rendent difficiles leur émancipation. Autant d'inégalités qui représentent malheureusement des discriminations collectives et durables sur lesquelles la politique de la ville et les nouveaux contrats de ville doivent œuvrer.
- Une politique d'accueil des nouvelles populations structurée sur Autun au travers d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration.
- La lutte contre les discriminations, un champ peu investi par les porteurs de projets et les signataires du contrat de ville.

Axes transversaux : lutte contre les discriminations		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION
2. Renforcer la lutte contre les discriminations	1-Travailler la question de la lutte contre les discriminations en proposant des interventions au sein du collège (travail sur les représentations, égalité femmes/hommes, développement de l'esprit critique...)	<i>Nb d'interventions réalisées au collège Nb de jeunes sensibilisés</i>
	2-Sensibiliser les relais de l'emploi et les employeurs à la lutte contre les discriminations.	<i>Nb de formations réalisées à l'attention des relais de l'emploi Nb de participants</i>
	3-Favoriser la mixité dans les projets déclinés sur le QPV,	<i>Nb de filles présentes sur les projets déclinés dans le cadre de l'appel à projets</i>
	4-Favoriser l'intégration sociale des populations migrantes	<i>Animation du Tiers-Lieu Nb de familles connues et accompagnées par les centres sociaux Nb de projets mis en oeuvre</i>
	5-Travailler sur l'interculturalité et la valorisation des cultures.	Nb de projets mis en oeuvre sur la thématique Implication des habitants

VI) Orientations et moyens mobilisés des signataires :

a) Les engagements et orientations de l'Etat

Le Comité interministériel des villes (CIV) qui s'est tenu le 27 octobre 2023 a exposé les grandes priorités de l'Etat pour « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique ;
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités seront soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée et une géographie prioritaire actualisée.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus le Préfet a déterminé les orientations départementales suivantes :

- Emploi et insertion professionnelle ;
- Égalité des droits (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales) ;
- Éducation (accompagnement à la parentalité, à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté/laïcité).

Outre ces trois priorités, l'Etat porte une attention particulière à 2 autres axes transversaux :

- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La participation des habitants (en direct ou via un conseil citoyen) ;

L'Etat soutient des associations et les projets structurants de la politique de la ville tels que les programmes de réussite éducative (PRE) grâce à des financements pluriannuels (Conventions pluriannuelles d'objectifs ou CPO).

Enfin, les services de l'Etat sont particulièrement vigilants à ce que les projets répondent aux réalités et aux besoins de chaque territoire et de leurs quartiers prioritaires.

Soutien et accompagnement de l'Etat

Les services de l'Etat (DDETS et délégués du Préfet), aidés par le centre de ressources régional de la politique de la ville, coordonnent la politique de la ville à l'échelle départementale et accompagnent les territoires dans la mise en place des dispositifs, dans leur réflexion autour de l'évolution des contrats de ville ainsi que dans leurs démarches d'évaluation.

Mobilisation des politiques de droit commun

Parallèlement à la mobilisation de ses crédits spécifiques politique de la ville, l'Etat mobilise également ses politiques de droit commun sur les quartiers prioritaires. L'articulation des crédits spécifiques et de ce droit commun concourent à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, différents moyens humains et financiers de droit commun sont activés à travers divers dispositifs dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la santé, de la culture, de l'emploi, de l'habitat/cadre de vie, de l'égalité femmes-hommes, de la justice ou encore de la prévention de la délinquance.

Ces dispositifs et/ou financements doivent fonctionner de manière croisée pour embrasser l'ensemble des champs de la politique de la ville.

Jeunesse et engagement (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ● Service civique ● Le portail de la mobilité européenne et internationale ● Les colos apprenantes ● Le fonds au développement de la vie associative (FDVA) ● L'affectation de postes FONJEP en soutien au développement des associations
Favoriser l'expression des jeunes et développer des lieux d'expression citoyenne	
Renforcer l'engagement des jeunes	

Sport (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> ● L'investissement dans les équipements sportifs ● Le soutien financier aux associations sportives ● L'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs ● Le Pass'Sport (aide à la pratique sportive de 50 € par enfant)
Veiller à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.	<ul style="list-style-type: none"> ● Le label Maison sport santé ● Le guide national des structures sportives accueillant les personnes en situation de handicap ● Le dispositif Aisance aquatique, destiné aux enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager

Culture (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - DRAC)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Développer les pratiques culturelles et artistiques des habitants	Le déploiement du Pass Culture pour les 15-17 ans contribue à favoriser l'accès à la découverte et à la pratique des activités culturelles et/ou artistiques.
Développer la présence de la création artistique dans les espaces publics	Appel à projet L'Été culturel
Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers	Appel à projet C'est mon patrimoine

Éducation (Éducation nationale)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements spécifiques à la politique de la ville	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Compenser les inégalités scolaires visées par les populations et les territoires les plus fragiles		<ul style="list-style-type: none"> • OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) • UPE2A (unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants) • Grandes sections de maternelle, CP/CE1 à effectifs réduits • Scolarisation des moins de 3 ans
Objectifs	Dispositifs et/ou financements spécifiques à la politique de la ville	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Promouvoir la réussite scolaire et l'accès aux études supérieures	Cordées de la réussite - dans le cadre de ce dispositif, une attention particulière est portée aux établissements encordés situés en QPV	Dispositifs Devoirs faits pour tous les élèves volontaires de la 6 ^e à la 3 ^e Soutien scolaire proposé aux élèves de 6 ^e (PACTE)
Mener des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire		Plateforme de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD)
Développer un accompagnement à la scolarité		CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) - dans le cadre de ce dispositif porté par la CAF, une attention particulière est portée au public QPV
Soutenir la parentalité	Programme de réussite éducative (PRE)	Dispositif Ecole ouverte

Santé, prévention (Agence régionale de santé – ARS)

L'Agence régionale de santé (ARS) ne dispose pas d'enveloppes financières spécifiques pour la politique de la ville. Les volets "santé" des contrats de ville doivent se référer / sont constitués par les contrats Locaux de Santé (CLS) englobant naturellement les quartiers prioritaires.

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Améliorer l'accès aux soins de premier recours - Faciliter l'installation des jeunes médecins - Favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé...</p>	<p>L'amélioration d'accès aux soins de 1er recours passe par la promotion de dispositifs d'exercice coordonné que soutient l'ARS (Incitations financières pour penser et mettre en œuvre des ESP (équipe de soins primaires), des MSP (maison de santé pluri professionnelle), des CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé, des groupes d'entraide mutuelle...). Les soutiens financiers passent par une aide à l'élaboration du projet de santé, une aide au démarrage (création de la SISA (société interprofessionnelle des soins ambulatoires), un temps de coordination d'une durée de 3 mois, la prise en charge de certains logiciels informatiques...).</p> <p>Le travail de zonage des territoires est également un dispositif de soutien financier pour les professionnels de santé qui souhaitent s'installer.</p> <p>Pour améliorer l'accès aux soins de premier recours, l'ARS a également une vigilance sur des dispositifs comme la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA), la Permanence Des Soins des Etablissement de Santé (PDSE), la régulation d'accès aux services des urgences des centres hospitaliers, le service d'accès aux soins (SAS) sur les soins non programmés en journée 8h-20h et le samedi de 8h à 12h00.</p> <p>Les Contrats locaux de santé (CLS) représentent / portent aussi les actions à développer, les priorités d'un territoire (ex : soirées organisées pour les étudiants en médecine et les professionnels de santé du territoire dans un objectif de faire découvrir les plateaux techniques, les atouts du territoire ...).</p>
<p>Renforcer les initiatives de prévention : améliorer le dépistage des cancers et des maladies chroniques, développer la promotion de la santé mentale, poursuivre la lutte contre les conduites addictives...</p>	<p>Financements alloués aux opérateurs de prévention (Association Addictions France 71, la Sauvegarde 71, la Mutualité Française Bourgogne Franche Comté...) et actions de promotion et de prévention financées par l'ARS via des CPOM (convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens) avec des opérateurs prévention :</p> <p>Outils de prévention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS), est une instance pilotée par l'ARS et animée par l'IREPS. Il émane d'une volonté au sein de l'ARS, avec l'IREPS, de construire une offre de meilleure qualité et efficiente qui s'appuie sur des programmes probants. Il s'agit de s'assurer que les financements ARS et l'énergie déployés pour porter les politiques de prévention répondent aux besoins et contribuent à améliorer significativement la santé de la population. Le RRAPPS regroupe une communauté des acteurs en PPS (prévention et promotion de la santé), avec un champ large et des thématiques variées. Il permet de partager des priorités et des outils. A l'échelle du département, le RRAPPS permet une meilleure programmation et articulation des actions de prévention sur le territoire. 2) L'Atelier Santé Ville (ASV), dispositif qui se situe à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé, pourra apporter son expertise pour définir les problématiques de santé du territoire et contribuer à la réalisation des objectifs du volet santé de la politique de la ville. 3) Le « Pass Santé Jeunes », site web qui est destiné aux jeunes (8-18 ans) et aux adultes qui les accompagnent (enseignants, éducateurs, parents...) dans l'objectif de rendre les jeunes acteurs de leur santé. Pour rappel il y a désormais une partie du site destinée aux 0-8 ans (leurs parents). <p>Le conseil local de santé mentale (CLSM), plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants qui a pour objectif de définir des politiques locales et des actions visant à l'amélioration de la santé mentale de la population.</p>

Emploi, insertion professionnelle (Direction départementale emploi, travail et solidarités - DDETS)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables spécifiques	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées via un accompagnement renforcé et la levée des freins à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DTA QPV • Parrainage • Adultes-relais 	<p>Dispositifs mobilisables pour les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACI (atelier chantier d'insertion) • Entreprise d'insertion (EI) • Association intermédiaire (AI) • Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) • Chantiers éducatifs • Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) • Entreprises adaptées (EA) • Entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) • CEJ (contrat engagement jeunes) • CEJ-R (contrat engagement jeunes en rupture) • Contrats aidés (PEC-CIE) • Ecole de production • Ecole de la 2^{ème} chance <p>Sources de financement mobilisables par les porteurs de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projet FIE (Fonds d'inclusion à l'emploi) • Appel à projet clauses sociales • Appel à projet parrainage • Appel à projet CEJ-JR : volet accompagnement, mobilité et logement • Appel à projet 100% inclusion • Contractualisation emploi-insertion (France travail)
<p>Encourager l'entrepreneuriat dans les QPV et le travail indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adultes-relais 	
<p>Mobiliser les entreprises</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Club Les entreprises s'engagent • Plateforme 1 territoire 1 solution

Droits des femmes – Délégué (e) départementale aux droits des femmes

Objectif : impulser une politique volontariste d'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les territoires.

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables spécifiques	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux VIF • Formation des professionnel.les au repérage et la prise en charge des VIF (3 par an) • Accueil de Jour pour femmes Victimes de Violences (Chalon-sur-Saône - PEP71) • Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation pour femmes Victimes de Violences (Mâcon - PEP 71) • Accompagnement psychologique des auteurs de VIF (Mâcon - Le Pont) dans le cadre du Centre de prise en charge des Auteurs (CPCA) de Bourgogne • Parcours d'Accompagnement Sortie de la Prostitution (Le Pont)
<p>Soutenir le développement de l'activité économique et la création d'entreprise pour et par les femmes</p>	<p>Action portée par l'association FETE (Femmes Egalité Emploi) "Femmes des QPV et discrimination vers et dans l'emploi"</p>	<p><u>Actions portées par l'association FETE (Femmes Egalité Emploi):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Dans les SIAE : promotion de l'égalité et la mixité professionnelle et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail . Accompagnement des entreprises à la négociation des accords relatif à l'égalité professionnelle . Actions auprès des scolaires en faveur de l'orientation pour plus de mixité professionnelle (Carrefour des carrières au féminin, Plan égalité lycées)
<p>Favoriser l'accès aux droits pour les femmes dans les quartiers</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Permanences Chalon-sur-Saône, Mâcon, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines • France Victimes 71 - accompagnement juridique des femmes victimes de violences - Chalon-sur-Saône et Mâcon • EVARS (établissement Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) = Accès aux droits sexuels et reproductifs, éducation à la sexualité, informations et soutien : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Planning Familial 71 à Chalon-sur-Saône ➤ Le Pas Sud Bourgogne / Vie et Liberté à Mâcon

Sécurité, prévention de la délinquance (Direction départementale de la sécurité publique)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Prévenir la violence et encourager les nouveaux modes de régulation des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ● FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) ● MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)
Développer une prévention précoce en lien avec les familles et les acteurs de la prévention et de la délinquance	
Accompagner les victimes et prévenir la récidive	
Favoriser la proximité le rapprochement police/justice et populations	CLSPD ou CISPD (conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance) Prévention spécialisée

Cadre de vie (Direction départementale des territoires - DDT)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Inscrire la rénovation urbaine dans la durée	Plan de renouvellement urbain -suivi des conventions NPNRU à La Chanaye (Mâcon) et à Harfleur (Le Creusot)
Accélérer la rénovation des équipements dans les quartiers	Fonds vert : avis technique
	Unité de logement social : attribution d'agrément et de financements pour de nouveaux logements et/ou réhabilitation de logements

Inclusion sociale (Direction départementale emploi, travail et solidarités - DDETS)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Prévenir la production de la pauvreté	Pacte local des solidarités
Favoriser l'accès aux droits et l'aller-vers	<ul style="list-style-type: none"> ● Pacte local des solidarités ● Budget intégration des étrangers et des primo-arrivants (BOP 104) ● Aide alimentaire (BOP 304 + AAP + AMI+ DREETS BFC) ● Points Conseil Budget (BOP 304)
Construire le volet solidaire de la transition écologique	Pacte local des solidarités

Suivi et évaluation

La mobilisation du droit commun est une des finalités des contrats de ville afin de réduire les inégalités. Il s'agira donc d'évaluer le niveau de mobilisation de ce droit commun. Ce suivi et cette évaluation passe par la mise en place d'une démarche de coordination des acteurs de l'Etat afin d'identifier les dispositifs ou financements de droit commun mobilisables et de favoriser leur utilisation au service des projets portés dans le cadre de la politique de la ville. Le niveau de progression de la mobilisation du droit commun sera évalué annuellement.

b) Les engagements de la ville d'Autun :

Dans le cadre de ses moyens de droit commun, la Ville d'Autun via la direction de la cohésion sociale et urbaine assure la mise en œuvre opérationnelle de la « politique de la ville » sur son territoire, elle gère en proximité les quartiers notamment à travers les centres sociaux et sollicite les différents services de la collectivité pour une application du droit commun communal sur le QPV .

c) Les engagements de la Région Bourgogne Franche-Comté

La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire.

Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers politique de la ville, aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social
- Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement

La région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les modalités d'engagement de la région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.

d) Les engagements du Département :

Par l'ensemble de ses politiques sociales, le Département s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique de la ville tant par ses prestations et dispositifs de droit commun que par son portage et sa participation à des actions collectives et partenariales contribuant au développement local social sur les bassins de vie.

Signataire des contrats de ville sur son périmètre géographique, le Département contribue, aux objectifs de la politique de la ville.

- Par ses politiques départementales :

Dans sa mission de chef de file de l'action sociale, le Département met en œuvre des vastes politiques en faveur des habitants, depuis la naissance jusqu'au plus grand âge. Il participe aux financements d'actions locales par l'affectation de crédits tels que ceux dédiés au développement social local.

Le Département est notamment chargé de la mission de protection de l'enfance et développe dans ce cadre une mission spécifique de prévention à l'égard des jeunes et des familles tant dans le cadre d'interventions individuelles que collectives. A ce titre, il participe aux différentes instances mises en œuvre pour l'éducation des jeunes (prévention du décrochage, programme de réussite éducative, prévention de la délinquance). Le Département pilote la mission de prévention spécialisée pour laquelle il confirme sa stratégie volontariste en faveur des interventions des éducateurs de rue dans les quartiers relevant du périmètre de la politique de la ville.

Il contribue aussi au financement d'actions en soutien à la parentalité à travers des crédits spécifiques et contribue à la stratégie de prévention des violences intrafamiliales par son plan départemental de lutte contre les VIF.

Au regard de sa mission en faveur des collèves, le Département contribue également à la prise en compte des besoins des pré-adolescents et adolescents en favorisant leur implication dans la vie du Département dans le cadre du Conseil départemental des jeunes.

Par ses politiques en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, le Département est partie prenante des enjeux portés par la politique de la ville pour le développement d'actions visant à favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes.

-Par le Schéma unique des solidarités de Saône et Loire « Solidarités 71 » 2023-2027 :

Le Schéma unique des solidarités pour la Saône et Loire 2023 – 2027 adopté par l'Assemblée départementale du 29 septembre 2023 renouvelle la stratégie de territorialisation de l'action sociale. Le Département met en œuvre une collaboration rapprochée avec les acteurs locaux, partenaires et habitants. Ainsi, à l'appui des Conseils de territoire qu'il pilote, le Département contribue à l'analyse des besoins des habitants, à l'identification des problématiques sociales, à la construction de stratégies partenariales et aux financements d'actions locales par l'affectation de crédits tels que ceux dédiés au développement social local.

Les huit ambitions du Schéma « Solidarités 71 » visent à répondre aux besoins sociaux de la population :

- Le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale,*
- La qualité du lien social, l'accès aux droits, à la citoyenneté, la cohérence du parcours d'accompagnement social,*
- La prévention de la perte d'autonomie, la sécurisation du maintien à domicile des personnes dépendantes,*
- La qualité de vie dans les établissements et services médico-sociaux,*
- L'accès à l'emploi des publics les plus fragiles à travers les mesures d'accompagnement et le soutien aux différents dispositifs,*
- La prévention des relations intra familiales et la protection de l'enfance,*
- L'action sociale en faveur de l'accès et le maintien dans le logement et de la prévention des expulsions,*
- La valorisation des métiers des solidarités pour préparer l'avenir.*

Le Département est fortement mobilisé sur les quartiers prioritaires de la ville. Avec les équipes des Territoires d'action sociale qui portent la déclinaison opérationnelle de l'ensemble des missions sociales du Département auprès des publics, les travailleurs médico-sociaux interviennent régulièrement dans le cadre de permanences sociales, de consultations de nourrissons, de visites à domicile, de collaborations partenariales pour des situations individuelles ou dans le cadre d'interventions collectives. Au regard de la présence de ses équipes sur les quartiers, le Département est un acteur reconnu dans la mise en œuvre de la politique de la ville.

e) Les engagements de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan

La CCGAM mobilise ses moyens de droit commun au profit des quartiers de la ville d'Autun (quartier prioritaire, quartiers fragiles), tout particulièrement à travers son CIAS, sa politique petite enfance et famille, sur le champ scolaire, l'animation-jeunesse, développement économique, et également à travers l'axe mobilité avec le transport urbain.

Orientations prioritaires politique de la ville pour la caisse d'allocations familiales de Saône et Loire.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Caf soutient prioritairement des projets qui ont pour objectifs de :

- Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, avec une attention particulière aux personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle.

- Accompagner des actions de soutien à la parentalité et renforcer la place des parents dans les actions socio-éducatives.

- Contribuer au développement d'activités en famille, et plus particulièrement les loisirs culturels, sportifs ou liés à la protection de l'environnement.

- Développer des offres d'accueil, d'activités innovantes et des outils de prévention favorisant l'insertion et l'autonomie des adolescents.

- Améliorer le cadre de vie en favorisant le pouvoir d'agir des habitants et le lien social dans les quartiers prioritaires.

VII) Le fonctionnement du contrat de ville et son évaluation :

a) La gouvernance et l'animation territoriale du contrat de ville :

- Comité de pilotage contrat de ville :

Sous la responsabilité du Maire de la Ville d'Autun et du Sous-Préfet d'Autun.

Composition : exécutif de l'ensemble des signataires du contrat de ville et représentants conseils citoyens

Missions : conduite politique et stratégique de la politique de la ville : évaluation, orientations, priorités, cohérence d'ensemble, financements...

Fréquence : 1 à 2 fois par an

- Comité technique contrat de ville :

Sous la responsabilité de la Direction de la cohésion sociale et urbaine Ville d'Autun et du Délégué du Préfet à la politique de la ville.

Composition : référents techniques des membres du comité de pilotage et représentants des conseils citoyens

Missions : support technique du comité de pilotage et interface opérateurs/institutions : bilan/évaluation des programmations, orientations et notes de cadrage, étude des projets, répartition des financements, validation et instruction des programmations annuelles...

Fréquence : 2 à 3 fois par an

Revue de projets annuelle :

Sous la responsabilité de la Direction de la cohésion sociale et urbaine Ville d'Autun et du Délégué du Préfet à la politique de la ville.

Composition : référents techniques des financeurs et représentants des conseils citoyens

Missions : Permettre aux porteurs de projets de présenter leurs projets. Adaptation des actions au plus près des besoins identifiés au sein du contrat de ville.

Fréquence : 1 fois par an

Revue de bilans annuelle :

Sous la responsabilité de la Direction de la cohésion sociale et urbaine Ville d'Autun et du Délégué du Préfet à la politique de la ville.

Composition : référents techniques des financeurs et représentants des conseils citoyens

Missions : Permettre aux porteurs de projets de présenter un bilan qualitatif de l'action conduite au cours de l'année. Adaptation des actions au plus près des besoins au regard des observations réalisées dans cette instance. **Attention particulière portée sur les projets conduits en lien avec la thématique retenue pour l'année en cours (évaluation qualitative ++)**. Présentation des orientations des futurs appels à projets.

Fréquence : 1 fois par an

b) La participation des habitants et le rôle central du conseil citoyen dans la gouvernance et l'évaluation du contrat de ville :

La mise en place des conseils citoyens a conduit à reconnaître les habitants et acteurs locaux comme des partenaires à part entière de la politique de la ville. La loi Lamy a impulsé une dynamique indéniable en replaçant les questions de démocratie participative au centre des débats de la politique de la ville et en mettant en avant les ressources des quartiers plutôt que leurs problèmes.

Par ailleurs les expérimentations sociales avec les habitants (au-delà des conseils citoyens) pour aller sur les lieux de vie sociale, en sortant de la dimension et du rapport demandes/réponses, en modélisant l'approche « porte à porte » et « à l'écoute », avec un rôle pilote des centres sociaux et des associations dans ces démarches d'« aller vers » ont permis d'associer les habitants aux projets et démarche déclinés sur le quartier.

Les conseillers citoyens lors du précédent contrat de ville ont poursuivi plusieurs axes d'interventions :

-Participer aux instances de la politique de la ville :

- 2 conseillers citoyens ont été désignés collégalement chaque année afin de représenter le conseil citoyen lors des instances ayant attiré à l'appel à projet contrat de ville (revue de projets, comité technique, comité de pilotage, revue de bilans). Ils ont relayé l'avis des conseillers citoyens sur les dossiers présentés. Avis qui ont systématiquement fait l'objet d'une transmission par écrit aux porteurs de projets concernés.

- Ils ont recueilli l'expertise d'usage des habitants et collecté leurs besoins en matière d'amélioration du cadre de vie pour s'en faire le relais auprès des bailleurs lors des réunions techniques concernant l'utilisation de l'abattement de la TFPB.

-Porter l'expression des habitants :

- les conseillers citoyens ont organisé :

- des tables de quartier : lieu d'expression de l'expertise des habitants et de mise en lumière de leur pouvoir d'agir.

- des repas partagés où se sont rencontrés habitants, élus et techniciens autour du quotidien du quartier de Saint-Pantaléon pour évoquer différents sujets liés à l'urbanisme, la cohésion sociale...

- Une « journée citoyenne » où ils ont proposé différents spectacles suivis d'un débat et d'échanges entre habitants et conseillers citoyens.

- la collecte de la parole des habitants à la sortie d'école, sur le parc Schuman, lors de la participation aux animations du quartier ou encore à l'aide d'une boîte à idées située à l'accueil du centre social du quartier.

- Accompagner les habitants ou associations porteurs de projets:

A la demande du conseil citoyen, en 2017, a été mis en place le Fonds de Participation des Habitants (FPH) pour le territoire d'Autun. Ce dernier a permis d'apporter les moyens financiers nécessaires au soutien des projets proposés par les habitants ou les associations locales du quartier de Saint-Pantaléon. Les représentants du conseil citoyen siègent à la commission d'attribution.

Au regard des éléments précisés ci-dessus, nous pouvons affirmer que le conseil citoyen de Saint-Pantaléon a contribué à enrichir les dispositifs institutionnels sur lesquels ils se sont investis. Leur expertise d'usage est un atout majeur sur lequel il sera nécessaire de s'appuyer pour définir et choisir les projets utiles au quartier.

Les perspectives pour le conseil citoyen :

- Amplifier la contribution du conseil citoyen au pilotage du contrat de ville : initier le débat, contribuer à l'accompagnement de projets :

En dépit des freins réels à la mobilisation des habitants, les membres du conseil citoyen ont la volonté d'intégrer les autres habitants et acteurs du quartier dans les réflexions menées, de faire connaître ce collectif et d'organiser des événements pour créer du lien social.

Ces actions développées en direction des habitants du quartier prennent à ce jour la forme d'événements festifs sans pour autant se limiter à un rôle d'animation de quartier.

Dans les années à venir, il est souhaité que les conseillers citoyens prennent leur place dans l'accompagnement des projets des habitants au-delà d'un avis consultatif lors des commissions FPH, qu'ils initient les débats et favorisent l'expression des habitants à l'occasion de temps dédiés, où « l'aller vers » reste l'intention première.

Dès à présent, il est souhaité que les conseillers citoyens apportent un avis, éclairant et reconnu, pour les différentes institutions ou acteurs locaux sur des aspects très concrets liés à l'aménagement de leur quartier, la sécurisation et l'animation de ce dernier.

- Intégrer les jeunes au sein du Conseil Citoyen :

A ce jour, malgré un souhait affirmé de représentativité du conseil citoyen, il apparaît que les jeunes sont les grands absents de cette instance.

Pour autant les projets et dispositifs en direction de la jeunesse restent une grande préoccupation des conseillers citoyens.

Mobiliser les jeunes constitue un enjeu majeur qui s'inscrit dans le même besoin que celui de mobilisation des autres habitants. Les jeunes des quartiers prioritaires sont probablement ceux qui ont le moins la parole et le conseil citoyen devrait idéalement leur offrir un espace d'expression.

Il apparaît pertinent de s'appuyer sur la dynamique locale impulsée par la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine qui porte en son sein une équipe d'animateurs « jeunesse » et dispose d'un accueil libre ouvert de manière hebdomadaire. Cet espace constitue un appui solide afin d'échanger, de partager et de soutenir les jeunes du territoire.

Il appartiendra aux membres du conseil citoyen de s'appuyer sur cet espace pour tenter de mobiliser les jeunes.

- Renforcer et objectiver la participation du conseil citoyen aux décisions de soutien et de financements des actions du Contrat de Ville

L'ensemble des dossiers déposés au contrat de ville sont lus et analysés par les conseillers citoyens. Les 2 conseillers citoyens membres font retour de l'avis exprimé par le collectif lors du comité de pilotage. Cet avis éclairé demeure cependant un avis consultatif.

Afin de renforcer le rôle du conseil citoyen dans le choix des projets, il pourrait-être envisagé de leur attribuer une enveloppe spécifique dédiée au soutien financier de projets qu'ils jugeraient prioritaires pour le quartier. Cette enveloppe pourrait être allouée par l'Etat et la ville d'Autun

Cette étape supplémentaire de valorisation du conseil citoyen et de son avis dans le dispositif d'appel à projet du contrat de ville serait une juste reconnaissance de leur expertise et légitimerait encore leur place dans les différentes instances du contrat de ville.

L'un des prérequis relatif à cette orientation résidera dans la visibilité et la transparence de cette adaptation auprès des élus et de Monsieur le Maire d'Autun afin de préciser en quoi la participation du conseil citoyen à la décision est un atout supplémentaire pour le territoire d'Autun.

Par ailleurs elle affirmera une nouvelle fois le parti-pris de la commune qui vise à favoriser la participation des habitants sur les différents projets conduits sur la commune.

- Un contrat de ville au soutien des initiatives citoyennes

De manière générale le contrat de ville aura vocation à accompagner les habitants dans leurs initiatives au profit de leur quartier (projet de quartiers, fonds de participation des habitants...).

Le centre social par sa capacité de mobilisation accompagnera les habitants dans la réalisation de leurs projets dans un souci de renforcer leur capacité d'agir et de reconnaître leur expertise d'usage du quartier.

c) L'évaluation du contrat de ville :

- Les enjeux :

- La participation des partenaires
- L'implication des habitants
- La recherche de régularité pour une logique d'investigation qui porte ses fruits
- Un degré de mobilisation des acteurs qui varie suivant les sujets
- L'identification de nouveaux partenaires à intégrer dans les signataires du Contrat de ville
- L'ajustement de la programmation à partir des résultats de l'évaluation

- Les Finalités et les valeurs :

2 rôles à tenir, dans une logique de « projet évaluation » :

- Suivi et engagement
- Veille et mobilisation

Quatre entrées :

- Un parti-pris réaliste pour évaluer des objectifs atteignables, en tenant compte des moyens mobilisables pour réaliser l'évaluation.

- Une évaluation au service du pilotage et de l'action avec une recherche d'efficacité et de partage :

- Priorisée l'évaluation sur des thématiques
- Basée sur les objectifs opérationnels de la feuille de route
- Impliquant les partenaires
- Visant un réajustement des actions conduites dans le cadre du Contrat

- Un dispositif d'évaluation qui ajuste ses priorités au fur et à mesure du Contrat :

- Au regard de l'évolution du quartier
- Au regard de ce qui a été accompli / réalisé
- Au regard de l'évolution des priorités d'intervention

-Une évaluation qui dit comment le Contrat contribue à l'égal accès aux politiques publiques :

- Comment les services publics s'impliquent dans la mise en œuvre de leur politique sur les QPV ?
- Comment la gouvernance permet de questionner la mobilisation des signataires ?

Les modalités et la méthode :

Une double logique d'évaluation :

-Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale sur l'ensemble du Contrat,

-Une priorité d'évaluation thématique portée sur 2 ans de vie du Contrat,

- Avec une première année pour identifier les réussites et les points faibles.
- Avec une seconde année pour travailler sur les ajustements nécessaires.

Les outils pour mener l'évaluation :

- La définition de questions cibles et d'indicateurs en lien avec les actions portées, intégrant notamment le droit commun
- Le point trimestriel du Centre social avec les acteurs du quartier
- Une revue de bilan sur les projets conduits en lien avec la thématique
- Un recueil de la parole des habitants (formes à définir en fonction des thématiques)
- La mobilisation des instances du Contrat pour valider le cadre et partager les résultats

L'observation de l'évolution du quartier :

-La définition d'un groupe d'indicateurs resserrés, relativement globaux, en lien avec la situation territoriale et reliés aux priorités du contrat, précisés à la signature.

Une nécessaire implication des habitants et des partenaires, qu'ils soient institutionnels et de terrain (bénéficiaires des soutiens du contrat de ville) :

- Dans la validation du cadre, le suivi et le partage des résultats ainsi que dans la mise en œuvre pour collecter, analyser et formaliser

- Un rôle plus particulier à jouer par le Conseil citoyen dans l'évaluation, jusque dans la diffusion des enseignements de l'évaluation / retour d'enquête auprès des habitants

L'implication des partenaires et des habitants dans l'évaluation du contrat de ville :

Dans le prolongement de l'implication à la préfiguration des orientations du Contrat :

- Construction des indicateurs par un travail technique Etat – Ville – Conseil citoyen
- Validation des indicateurs en Comité de pilotage intégrant le Conseil citoyen
- Présentation de l'évaluation des thématiques retenues dans les instances du Contrat de ville
- Partage dans les instances de pilotage technique (revue de bilans, revue de projets, comité technique, instances de coordination des projets soutenus dans le cadre de l'Appel A Projets) en préparation du Comité de pilotage,
- Au rendu de la première évaluation thématique, les partenaires valident la thématique prioritaire suivante à investiguer et évaluer.

LES SIGNATAIRES

Pour l'Etat / Monsieur le Préfet de Saône et Loire
Monsieur Yves SEGUY

Pour la Ville d'Autun / Monsieur le Maire
Monsieur Vincent CHAUVET

Pour la CCGAM / Madame la Présidente
Madame Marie-Claude BARNAY

Pour le CIAS du Grand Autunois Morvan / Madame la Vice-Présidente
Madame Monique GATIER

Pour la Région / Madame la Présidente du Conseil Régional
Madame Marie-Guite DUFAY

Pour le Département / Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur André ACCARY

Pour la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire / Madame la Directrice
Madame Cécile ALADAME

Pour le Ministère de la Justice / Monsieur le Procureur
Monsieur Patrice GUIGON

Pour l'Education Nationale / Madame la Directrice académique des services de l'Education Nationale
Madame Liliane MENISSIER

Pour l'Agence Régionale de Santé / Monsieur le délégué départemental
Monsieur Cédric LAPERTAUX

Pour France Travail / Monsieur le Directeur Territorial
Monsieur Christophe GAY

Pour L'OPAC 71 / Monsieur le directeur général
Monsieur Matthieu MONCOLLIN

Pour la SEMCODA / Monsieur le directeur général
Monsieur Bernard PERRET

Pour HABELLIS / Madame la directrice générale
Madame Béatrice GAULARD

SIGNATURES

<p>Pour l'Etat, Monsieur le Préfet de Saône et Loire Monsieur Yves SEGUY</p>	<p>Pour la Ville d'Autun, Monsieur le Maire Monsieur Vincent CHAUVET</p>
<p>Pour la CCGAM, Madame la Présidente Madame Marie-Claude BARNAY</p>	<p>Pour le CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame la Vice-Présidente Madame Monique GATIER</p>
<p>Pour la Région, Madame la Présidente du Conseil Régional Madame Marie-Guite DUFAY</p>	<p>Pour le Département, Monsieur le Président du Conseil Départemental Monsieur André ACCARY</p>
<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire, Madame la Directrice Madame Cécile ALADAME</p>	<p>Pour le Ministère de la Justice, Monsieur le Procureur Monsieur Patrice GUIGON</p>
<p>Pour l'Education Nationale, Madame la directrice académique des services de l'Education Nationale Madame Liliane MENISSIER</p>	<p>Pour l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le délégué départemental Monsieur Cédric LAPERTAUX</p>
<p>Pour France Travail, Monsieur le Directeur Territorial Monsieur Christophe GAY</p>	<p>Pour L'OPAC 71, Monsieur le directeur général Monsieur Matthieu MONCOLLIN</p>
<p>Pour la SEMCODA, Monsieur le directeur général Monsieur Bernard PERRET</p>	<p>Pour HABELLIS, Madame la directrice générale Madame Béatrice GAULARD</p>